

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS PROVISOIRES

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB-

Siège social : 65, avenue Habib Bourguiba -1000 Tunis-

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES publie ci-dessous, ses états financiers provisoires arrêtés au 30 juin 2003 . Ces états sont accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes, M. Nouredine HAJJI (AMC Ernst & Young) sur les résultats provisoires.

BILAN PROVISOIRE ARRETE AU 30 / 06 / 2003 (unité en milliers de Dinars)			
	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
ACTIF			
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT,CCP et TGT	23 192	24 203	30 663
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	89 639	99 869	157 078
AC3- Créances sur la clientèle	1 200 310	1 168 683 *	1 184 655
AC4- Portefeuille-titres commercial	4 892	25 494	26 084
AC5- Portefeuille d'investissement	206 313	201 987 *	201 024
AC6 -Valeurs immobilisées	18 707	18 637	19 507
AC7- Autres actifs	140 191	116 115 *	127 962
TOTAL ACTIF	1 683 244	1 654 988	1 746 973
PASSIF			
PA1-Banque centrale,CCP	57 200	162 000	88 100
PA2-Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	124 372	55 363	92 333
PA3-Dépôts de la clientèle	1 189 336	1 127 440 *	1 287 104
PA4-Emprunts et ressources spéciales	34 866	53 458	34 689
PA5-Autres passifs	154 018	129 297 *	118 518
TOTAL PASSIF	1 559 792	1 527 559	1 620 744
CAPITAUX PROPRES			
CP1-Capital	70 000	70 000	70 000
CP2-Réserves	52 223	51 087	51 087
CP4-Résultats reportés	6	14	14
CP5-Résultat de la période	1 223	6 328	5 128
TOTAL CAPITAUX PROPRES	123 452	127 429	126 229
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	1 683 244	1 654 988	1 746 973

ENGAGEMENTS HORS BILAN PROVISOIRE ARRETE AU 30 / 06 / 2003 (unité en milliers de Dinars)			
	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
PASSIFS EVENTUELS			
HB1-Cautions, avals et autres garanties données	256 203	225 757	248 336
HB2-Crédits documentaires	104 920	135 630	111 409
TOTAL PASSIF ÉVENTUEL	361 123	361 387	359 745
ENGAGEMENTS DONNÉS			
HB5-Engagements sur titres	2 799	2 799	2 799
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	2 799	2 799	2 799
ENGAGEMENTS REÇUS			
HB7-Garanties reçues	744 522	720 658	721 121
	744 522	720 658	721 121

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.(voir note aux états financiers 2.8)

UIB-(suite)-

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 30/06/2003 (unité en milliers de Dinars)			
	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	53 875	59 375	120 649
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	36 414	41 665	84 759
PR 2 - Commissions perçues	9 670	9 716	20 118
PR 3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	2 117	2 317	4 440
PR 4 - Revenus du portefeuille d'investissement	5 674	5 677	11 332
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	25 248	26 759	54 937
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	25 190	26 721	54 635
CH 3 - Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	58	38	302
PRODUIT NET BANCAIRE	28 627	32 616	65 712
PR 5/CH 4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif (-)	5 300	5 000	17 300
PR 6/CH 5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement	-124	-172	0
PR 7 - Autres produits d'exploitation (+)	11	17	36
CH 6 - Frais de personnel (-)	15 327	13 796	29 560
CH 7 - Charges générales d'exploitation (-)	5 199	4 676	10 029
CH 8 - Dotations aux amortissements (-)	1 281	1 230	2 460
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 407	7 759	6 399
PR 8/CH 9 - Solde en gain / pertes provenant des autres éléments ordinaires	200	160	30
CH 11 - Impôts sur les sociétés (-)	384	1 590	1 300
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 223	6 328	5 128

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE Période du 01/01/2003 au 30/06/2003 (unité en milliers de Dinars)			
	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
ACTIVITES D'EXPLOITATION :			
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	-100 403	-38 011	198 824
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT :			
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-5 351	-11 870	-17 050
ACTIVITES DE FINANCEMENT :			
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-3 323	15 731	-3 039
TOTAL DES FLUX	-109 077	-34 150	178 735
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	-109 077	-34 150	178 735
Liquidité et équivalents de liquidités en début d'exercice 2003	98 050	-80 685	-80 684
Liquidité et équivalents de liquidités au 30/06/2003	-11 026	-114 835	98 050

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**1- REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS**

Les états financiers semestriels arrêtés au 30 Juin 2003 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999.

2- METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- B2 : actifs incertains 20 %
- B3 : actifs préoccupants 50 %
- B4 : Actifs compromis 100 %

UIB-(suite)-

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés. Au 31 décembre 2002, les provisions comptabilisées s'élevaient à 111 millions de dinars et se situent en deçà des provisions requises en application des règles contenues dans la Circulaire précitée à hauteur de 15,7 millions de dinars. Cependant, les résultats prévisionnels que dégagerait l'exploitation de la banque sont de nature à assurer progressivement la couverture totale des risques encourus par la banque.

Pour l'arrêté des états financiers semestriels au 30 juin 2003, les provisions pour risques sur les engagements constituées au titre du semestre s'élevaient à 5,3 millions de dinars. Elles sont estimées de façon forfaitaire et ne résultent pas de procédure d'évaluation individualisée comparable à celle utilisée pour l'arrêté des états financiers annuels.

2.1- Traitement des impayés**Agios sur comptes débiteurs et intérêts sur crédits C.T (créances classées)**

Les agios débiteurs et les intérêts sur les comptes débiteurs et les créances classées à court terme sont constatés dans le compte 3330 « Agios réservés »

Commissions sur engagements (créances classées)

La même méthode que celle présentée ci-dessus est adoptée.

Intérêts impayés sur crédit à M.T

Pour le portefeuille ancien, les intérêts impayés continuent à être passés parmi les produits de la banque. Après et sur la base d'une liste des relations classées, ces intérêts sont extraits des produits pour être logés en « Agios réservés »

Pour le portefeuille nouveau, ces intérêts impayés ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'ordre à l'actif du bilan 2169 et 3215 au passif du bilan 3338 et 3320.

2.3- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...)

2.4- Comptabilisation des charges et produits relatifs aux bons de trésor

Conformément aux instructions de la Banque Centrale, l'UIB a procédé, sur le plan de la présentation des états financiers, à la compensation entre les comptes de charges sur placement Bons de Trésor clientèle et les comptes de produits sur Bons de Trésor souscrit par l'UIB.

2.5- Immobilisations et amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique (fonctionne à 3 équipes)	30%
Matériel logiciel (fonctionne à 3 équipes)	66%
AAI	10%
Matériel et équipement Amicale	10%

2.6- Titres de participations

Les titres de participations sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou à la valeur nominale en cas de souscription. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la valeur des titres.

Les bons de trésor et assimilables figurent au cours de cet exercice parmi la rubrique « portefeuille d'investissement »

2.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.

2.8- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Au 31/12/2002, il a été décidé de procéder au reclassement des intérêts sur créances sur la clientèle ainsi que sur les dépôts de la clientèle afin de les rattacher aux comptes correspondants. Ces intérêts étaient initialement constatés parmi les autres actifs. Les produits constatés d'avance sur la clientèle ont été également reclassés de la rubrique autres passifs à la rubrique créances sur la clientèle.

D'autre part, les créances prises en charge par l'état qui figuraient parmi le portefeuille-titres ont été reclassées parmi les créances sur la clientèle.

Pour les besoins de l'arrêté semestriel au 30/06/2003, ces mêmes retraitements ont été pris en comptes. Les données comparatives au 30/06/2002 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

(KDT)

Désignation	Montant avant retraitement 30/06/2002	Montant après retraitement 30/06/2002	Variation
Créances sur la clientèle	1 151 486	1 168 683	17 197
Portefeuille-titres d'investissement	221 802	201 987	-19 815
Autres actifs	119 242	116 115	-3 127
Dépôts de la clientèle	1 130 568	1 127 440	-3 128
Autres passifs	131 914	129 297	-2 617

3- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT :milliers de Dinars)

3.1- NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF**AC 1- Caisse, BCT, CCP et TGT**

Cette rubrique accuse au 30 juin 2003 un solde de 23 192 KDT contre 24 203 KDT au 30 juin 2002 soit une diminution de (-) 1 011KDT. Le détail de cette rubrique est le suivant :

UIB-(suite)-

Désignation	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Caisse espèces	4 592	4 016	4 841
Espèces en Route	969	216	538
Fonds de Roulement chez I.B.S	300	300	300
Alimentation guichet automatique	1 166	874	951
Lettre de Change Normalisée	6	0	0
Lettre de Change Normalisée en Route	2	0	0
Caisse monnaies étrangères	1 879	1 882	1 869
Billets étrangers en route	343	125	338
B.C.T Compte Ordinaire	1 448	1 745	11 300
I.B.S Transport de Fonds	642	26	975
B.C.T par devises	7 606	10 066	4 321
Chèques postaux	1 857	2 867	2 437
Virement Téléphonique Intercomptoir	-310	626	0
Remise de chèque B.C.T	19	84	48
Négociation de chèques en Dinars	2 674	1 376	2 744
Total	23 192	24 203	30 663

AC 2- Créances sur les établissements bancaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 89 639 KDT au 30 juin 2003 contre 99 869 KDT au 30 juin 2002 soit une diminution de (-) 10 230 KDT qui s'explique comme suit :

Désignation	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Créances sur les établissements Bancaires	88 958	96 915	155 345
Créances sur les établissements Financiers	681	2 954	1 732
TOTAL	89 639	99 869	157 078

AC 3- Créances sur la clientèle

Cette rubrique accuse un solde de 1 200 310 KDT au 30 juin 2003 contre 1 168 683 KDT au 30 juin 2002 se détaillant ainsi :

Désignation	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Comptes ordinaires débiteurs	436 375	420 414	396 452
Autres concours à la clientèle	914 090	905 459	933 231
Créances prises en charge par l'Etat	18 941	19 814	18 942
Crédits sur ressource spéciales	20 728	18 031	20 287
Agios réservés et provisions	-189 824	-195 035	-184 256
TOTAL	1 200 310	1 168 683	1 184 655

Les agios réservés et provisions sur la clientèle se détaillent ainsi :

Désignation	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Agios réservés	-82 826	-85 986	-82 207
Annulation AGR comptes étatiques	4 403	4 403	4403
Intérêts réservés / comptes contentieux	-943	-984	-934
Provisions pour créances douteuses	-110 458	-112 468	-105 518
Intérêts crédits M.T. échus à ventiler	7 099	4 629	6 372
Intérêts / CMT échus à percevoir	-7 099	-4 629	-6 372
Intérêts C.M.T impayés	12 645	11 511	10 698
Intérêts crédits M.T échus en suspens	-12 645	-11 511	-10 698
TOTAL	-189 824	-195 035	-184 256

UIB-(suite)-

Cette rubrique enregistre les provisions et agios réservés sur crédits clientèle qui viennent en déduction des postes d'actifs y afférent. Le solde des agios réservés s'élève à 79 366 KDT. Il se détaille comme suit :

* Agios réservés sur crédits clientèle (3330) :	-82 826
* Annulation AGR comptes Etatiques (3330) :	4 403
* Agios réservés sur comptes contentieux (3340) :	-943
	-79 366

Les comptes " Agios Réservés " enregistrent au 30 juin 2003 un solde de 79 366 KDT contre 82 567 KDT au 30 juin 2002 soit une diminution nette de (-) 3 201 KDT.

Pour le nouveau portefeuille, les intérêts en attente de paiement ne sont pas débités automatiquement dans les comptes clients mais ils sont logés dans des comptes d'ordre actif et passif : Les Intérêts en suspens passent de 16 140 KDT en juin 2002 (4 629 KDT + 11 511 KDT) à 19 744 KDT en juin 2003 (7 099 KDT + 12 645 KDT) soit une augmentation de 3 604 KDT.

AC 4- Portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial présente au 30 juin 2003 un solde de 4 892 KDT contre 25 494 KDT au 30 juin 2002. Il est composé des titres de transactions et des titres de placements.

Titres de Transactions

Cette rubrique présente au 30 juin 2003 un solde nul contre 2 175 KDT au 30 juin 2002. Les Titres admis à la cote permanente ont fait l'objet d'une réévaluation au cours boursier à la date d'arrêt de l'exercice 2002 puis reclassés sous la rubrique Portefeuille Investissement étant donné que la banque n'a plus l'intention de les vendre dans un avenir très proche.

Désignation	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Titres admis à la cote permanente	0	2 175	0
TOTAL	0	2 175	0

Titres de Placements

Cette rubrique présente au 30 juin 2003 un solde 4 892 KDT contre 23 319 KDT au 30 juin 2002 soit une diminution de (-) 18 427 KDT due essentiellement à la cession de la totalité des bons de trésors à la B.C.T.

AC 5- Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 juin 2003 à 206 313 KDT contre 201 987 KDT au 30 juin 2002 soit une augmentation de 4 450 KDT. Le détail de cette rubrique est le suivant :

Désignation	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Participation partie libérée	14 680	14 070	14 070
Titres admis à la cote permanente	2 021	0	2 021
Bons de Trésor assimilables	162 000	162 000	162 000
U I B Titres de Placement	4 500	5 000	4 500
Compte SICAR fonds géré U.I.B placement intern	22 219	19 437	19 326
Provisions pour dépréciations titres de participations	-6 483	-6 007	-6 359
Intérêts sur Emprunts Obligataires à recevoir	7 376	7 487	5 466
TOTAL	206 313	201 987	201 024

Le chapitre 4013 " U.I.B Titres de Placements" renferme au 30 juin 2003 l'Emprunt Obligataire au profit de l'Office des Céréales " d'un montant de 4 500 KDT.

La variation du " Compte SICAR Fonds géré U.I.B " résulte d'une dotation de 2 700 KDT au titre de l'exercice 2002 ; du Revenu net de 345 KDT au titre de l'exercice 2002; moins les commissions de gestion au titre de l'exercice 2002 soit 263 KDT.

Les intérêts courus sur Titres d'Investissements au 30-06-2003 se ventilent comme suit :

- Intérêts sur Bons de Trésor Assimilables
- Intérêts sur Titres SICAR
- Intérêts sur Emprunt Obligataire " Office des Céréales

AC 6- Valeurs immobilisées

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 juin 2003 à 18 707 KDT contre 18 637 KDT au 30 juin 2002 et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Immobilisations incorporelles	186	172	228
Immobilisations corporelles	18 521	18 465	19 279
TOTAL	18 707	18 637	19 507

UIB-(SUITE)-

Immobilisation Incorporelles

Désignation	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Fonds de commerce	166	166	166
(-) Amortissements Fonds de commerce	-37	-29	-33
Logiciels Informatiques acquis	513	349	501
(-) Amortissements logiciels informatiques acquis	-456	-315	-406
TOTAL	186	172	228

Immobilisations Corporelles

Désignation	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Immeuble d 'exploitation	8 989	8 989	8 989
(-) Amortissements	-1 918	-1 740	-1 829
Immeuble hors exploitation	824	779	824
(-) Amortissements	-166	-150	-158
Matériel roulant	952	925	906
(-) Amortissements	-782	-775	-741
Mobilier et matériel de bureau	5 021	4 884	4 969
(-) Amortissements	-3 730	-3 437	-3 582
Matériel pour traitement informatique	12 816	11 628	12 660
(-) Amortissements	-10 754	-9 514	-10 118
Aménagements Agencements et Installations	11 016	9 950	10 881
(-) Amortissements	-8 248	-7 759	-7 979
Terrains	4 436	4 056	4 437
Matériel amical	18	18	18
(-) Amortissements	-15	-14	-14
Matériel et Outillage	4	4	4
(-) Amortissements	-1	-1	-1
Immobilisations en cours	57	622	13
TOTAL	18 521	18 465	19 279

AC 7- AUTRES ACTIFS

Cette rubrique accuse un solde de 140 191 KDT au 30 juin 2003 contre 116 115 KDT au 30 juin 2002.

Désignation	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Valeurs à l'encaissement	101 320	87 963	94 206
Comptes d'attente et de régularisation	38 122	27 891	33 509
Autres	749	260	248
TOTAL	140 191	116 115	127 962

3.2- NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF**PA 1- BCT et CCP**

Désignation	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Emprunt sur le marché monétaire	57 200	162 000	88 100
TOTAL	57 200	162 000	88 100

UIB-(suite)-

PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Désignation	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	123 954	53 997	90 259
Dépôts et avoirs des établissements financiers(leasing)	419	1 366	2 074
TOTAL	124 372	55 363	92 333

La rubrique « dépôts et avoirs des établissements bancaires » accuse un solde de 123 954 KDT au 30 juin 2003 contre 53 997 KDT au 30 juin 2002 soit une augmentation de 69 957 KDT essentiellement expliquée par la souscription de l'UIB d'un Emprunt Syndiqué en devises dont la contre-valeur en dinars au 30-06-2003 s'élève à 64 875 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Emprunt sur le marché monétaire	48 800	26 500	0
Emprunt sur le marché monétaire en devises	7 316	20 794	14 844
Nos Emprunts en Dev auprès Correspondants	0	4 971	0
Emprunt Syndiqué en Devises	64 875	0	68 882
Correspondants Etrangers Loro	1 817	197	435
Banquiers Loro	2	3	3
Correspondants étrangers NOSTRO	0	1	3 753
Intérêts sur marché monétaire à payer	58	1 531	491
Intérêts sur Emprunt Syndiqué en Devises	1 084	0	1 851
TOTAL	123 954	53 997	90 259

PA 3- DEPOTS DE LA CLIENTELE

Les dépôts de la clientèle présentent au 30/06/2003 un solde de 1 189 336 KDT se détaillant ainsi :

Désignation	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Dépôts à vue	354 710	376 885	356 549
Comptes Epargnes	398 664	378 874	397 225
Comptes à Terme et Bons de Caisse	389 475	305 873	486 306
Certificats de dépôts	9 381	46 185	18 783
Autres Dépôts et avoirs	37 108	19 623	28 241
TOTAL	1 189 336	1 127 440	1 287 104

PA 4- Emprunts et ressources spéciales

Désignation	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Emprunts matérialisés	0	20 704	0
Ressources spéciales	34 866	32 754	34 689
TOTAL	34 866	53 458	34 689

PA 5- AUTRES PASSIFS

Les autres passifs présentent un solde de 154 018 KDT au 30 juin 2003 contre 129 297 KDT au 30 juin 2002 se détaillant ainsi :

Désignation	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Valeurs exigibles après encaissement	109 441	83 203	81 780
Comptes d'attente et de régularisation	40 848	42 860	32 538
Autres	3 729	3 235	4 201
TOTAL	154 018	129 297	118 518

3.3- NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES

Le capital social de l'Union Internationale de Banques s'élève au 30/06/2003 à 70 000 KDT. L'évolution des capitaux propres en 2003 se présente comme suit :

UIB –(suite)-

Désignation	Solde avant affectation au 31/12/2002	Affectations et autres imputations	Résultat juin 2003	Solde au 30/06/2003
Capital	70 000	0	0	70 000
Réserves	51 087	1 136	0	52 223
Résultats reportés	14	-8	0	6
Résultat de la période	5 128	-5 128	1 223	1 223
TOTAL	126 229	-4 000	1 223	123 452

La dotation pour fond social est incluse au niveau des autres passifs.

CP 2- Réserves

Désignation	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Primes tirées au capital	7 491	7 491	7 491
Réserves légales	4 760	4 503	4 503
Réserves ordinaires	39 973	39 093	39 093
TOTAL	52 223	51 087	51 087

Les réserves ordinaires se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Réserves extra- ordinaires	37 547	34 626	34 626
Réserves pour Réinvestissement Exonérée	200	200	200
Réserves nettes fonds social	832	832	832
Réserves à Régime Spécial	1 394	3 434	3 434
TOTAL	39 973	39 093	39 093

3.4- NOTES SUR L 'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN :**HB1- Cautions, avals et autres garanties données**

Désignation	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Clients débiteurs par cautions	128 430	120 682	126 324
Clients débiteurs par avals	14 334	11 171	13 658
Clients débiteurs par avals / emprunts obligataires	27 401	24 616	30 466
Clients débiteurs par cautions en devises	35 330	27 686	36 491
Clients débiteurs par avals en devises	9 941	8 153	6 361
Aval donné sur billets de trésorerie	10 200	7 950	9 250
Correspondants débiteurs par cautions en dinars	11 668	8 738	8 251
Correspondants débiteurs par cautions en devises	18 899	16 761	17 536
TOTAL	256 203	225 757	248 336

HB 2- Crédits documentaires

Désignation	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Clients débiteurs par par acceptations	34 381	46 304	44 753
Clients débiteurs par acceptation C.A	36	221	77
Clients débiteurs par crédocs	52 436	54 839	65 078
Clients créd par confirmation CREDOC Dinars	1	92	64
Clients créd par confirmation CREDOC Devises	17 721	34 116	1 115
Acceptation banque crédoc en devises	343	57	321
TOTAL	104 920	135 630	111 409

UIB-(suite)-

HB 7- Engagements reçus

Désignation	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Garanties reçues d'autres établissements	50 689	59 764	0
Correspondants débiteurs par cautions en dinars	11 668	8 738	8 251
Correspondants débiteurs par cautions en devises	18 899	16 761	17 536
Confirmation banque crédoc en dinars	1	92	64
Clients créditeurs par acceptation Devises	343	57	321
Confirmation banque crédoc en devises	17 721	34 116	1115
Garanties reçues des Correspondants en Dinars	1 928	0	0
Garanties reçues des Correspondants en Devises	128	0	0
Garantie reçue de la clientèle	693 833	660 894	693 833
TOTAL	744 522	720 658	721 121

3.5- NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**PR 1- Intérêts et revenus assimilés**

Désignation	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
- Opérations avec les établissements bancaires et financiers	765	903	2 494
- Opérations avec la clientèle	35 479	40 624	81 985
- Autres intérêts et revenus assimilés	170	138	280
Total	36 414	41 665	84 759

PR 3- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 2 117 KDT au 30/06/2003 se détaillant ainsi :

Désignation	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
- Intérêts sur Obligations	172	193	366
- Bons du Trésor	354	618	879
- Gain net sur opérations de change	1 592	1 506	3 195
Total	2 117	2 317	4 440

PR 4- Revenues du portefeuille investissement

Désignation	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
- Intérêts sur Bons de trésor assimilables	5 417	5 417	10 925
- Intérêts sur Portefeuille Titres UNIB	251	133	287
- Intérêts sur Titres d'investissement SICAR	0	121	115
- Tantièmes	5	5	5
Total	5 674	5 677	11 332

PR8/CH9- Solde provenant d'autres éléments ordinaires

Cette rubrique est composée essentiellement des opérations suivantes

Désignation	30/06/2003	30/06/2002	31/12/2002
Charges Divers Imp. A L'Exp.. Ex.. Antérieurs	-31	-27	-191
Pertes et Profits Divers sur Ex. Antérieurs.	231	187	172
P&P Exc/Réal. Immobilisations Corporelle	0	0	49
Total	200	160	30

UIB -(suite)-

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2003**

En application des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de l'Union Internationale de Banques couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2003. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie . Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Il est notamment indiqué dans les notes aux états financiers (Note 2.1) que les provisions pour risques sur les engagements constituées au titre du semestre clos le 30 juin 2003 sont estimées de façon forfaitaire et ne résultent pas de procédure d'évaluation individualisée comparable à celle utilisée pour l'arrêté des états financier annuels.

En dehors de ce point, nous n'avons pas, sur la base de nos travaux, eu connaissance ou relevé d'autres éléments pouvant affecter, de façon significative, la représentation fidèle des états financiers semestriels annexés au présent avis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis , le 8 août 2003
Le Commissaire Aux Comptes
AMC Ernst Young
Noureddine HAJJI